DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Israël | Autorisation ETA-IL

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 3 mois après la sortie prévue** du pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre Autorisation ETA-IL soit délivrée par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité : **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**

☑ **6 réponses (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**
- Quel est le motif du séjour ? (Tourisme / Visite familiale / Affaires / si autre préciser)

- Quel est votre statut marital ? (célibataire / marié / veuf...)

- Quels sont les prénoms et noms de vos parents ? (demandé même si décédé)

- Quel est votre métier + nom de l'employeur + numéro tél + adresse email de l'employeur ? (si retraité ou sans emploi, indiquez-le sans autre information)

- Avez-vous déjà été en Israël ? (oui/non), si oui, en quelle(s) année(s) ?

- Avez-vous déjà obtenu un visa pour Israël ? (oui/non), si oui, quel type de visa et pour quel motif ?